

Séance du 13 janvier 2015

PRESENTS : E.HOYOS, Présidente
Dr J.P.BAILY, Bourgmestre;
F.LECHAT, S.TRIPNAUX, R.DELBASCOUR, P.CHEVALIER, E.MASSAUX,
Echevins ;
A.WAUTHELET, B.CREMERS, F.PIETTE, J.JAUMAIN, C.EVRARD, L.DELIRE,
D.CHEVAL, F.NONET, D.THIANGE, V.GAUX, A.WINAND, ~~F.LETURCQ~~,
L.CHASSIGNEUX, D.HICGUET, Conseillers Communaux ;
S.DARDENNE, Présidente du C.P.A.S. (*siègeant avec voix consultative*);
B.DELMOTTE, Directeur Général ;

Le Conseil Communal, en séance publique,

Mme la Présidente ouvre la séance en excusant l'absence de M.Leturcq.

Elle prononce les quelques mots suivants, lesquels seront suivis d'une minute de recueillement: "*Comme nous l'avons convenu ensemble, nous commencerons ce Conseil communal par une minute de silence, en hommage, mémoire et solidarité avec les victimes de la Barbarie. Des hommes et des femmes tués à Paris la semaine dernière parce qu'ils étaient journalistes, policiers ou juifs.*"

L'assemblée, vu les circonstances accepte de modifier l'ordre du jour et de reporter la présentation des vœux en fin de séance publique.

1. OBJET : arrêt du cahier spécial des charges et des conditions de marché pour la souscription d'emprunts pour le financement des dépenses au service extraordinaire 2015 (marché conjoint avec le C.P.A.S)

Mr le Bourgmestre présente ce point et attire l'attention sur l'ouverture du marché lié à la procédure et aux montants.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 25 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 2 ;

Considérant le cahier des charges N° Emprunts 2015 relatif au marché "Financement des dépenses extraordinaires Budget 2015" établi par le Service Recette ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 1.828.725,52 € TVAC;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par appel d'offres ouvert ;

Considérant que cette estimation dépasse les seuils d'application de la publicité européenne ;

Considérant qu'une demande N° 01/2015 afin d'obtenir l'avis de légalité exigé a été soumise le 5 janvier 2015. Un avis de légalité N° 01/2015 favorable a été accordé par la Directrice financière le 5 janvier 2015.

Sur proposition du Collège Communal ;

DECIDE à l'unanimité

Art.1. De choisir l'appel d'offres ouvert comme mode de passation du marché.

Art.2. D'approuver le cahier des charges N° Emprunts 2015 et le montant estimé du marché "Financement des dépenses extraordinaires Budget 2015", établis par le Service Recette. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 1.828.725,52 € TVAC.

Art.3. De soumettre le marché à la publicité européenne.

Art.4. De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national et européen.

Art.5. De joindre la présente au dossier pour suite voulue.

2. OBJET : vente du terrain communal situé Rue Franz Pelouse à Bois de Villers - décision définitive et approbation du plan de division, mesurage et bornage

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et particulièrement l'article L1120-30 ;

Vu la circulaire du Service Public de Wallonie du 20 juillet 2005 relative aux ventes d'immeubles ou acquisitions d'immeubles par les Communes, les Provinces et les CPAS ainsi qu'à l'octroi du droit d'emphytéose ou du droit de superficie ;

Revu sa délibération du 13 décembre 2013 décidant du principe d'aliéner divers biens communaux, dont notamment une partie du terrain à extraire de la parcelle sise Rue Franz Pelouse à Bois de Villers et cadastrée Section C n° 901A2 ;

Revu la délibération du Collège Communal du 02 avril 2014 attribuant le lot 1 (Bois de Villers, Rue Franz Pelouse) du marché de service pour le mesurage, bornage et réalisation du plan de bornage (projet n°2014-029) à Mr Régis Buchet, Rue des Aujes 6A à 5170 Lesve, au montant de son offre ;

Revu sa délibération du 17 novembre 2014 décidant du principe de diviser le bien sis Rue Franz Pelouse à Bois de Villers en trois lots, dont un à vendre en vente publique et le second par voie de gré à gré, le troisième restant propriété communale ;

Considérant les remarques émises par notre Géomètre Monsieur Buchet, corroborées par mail par Mr Danzin, desquelles il ressort qu'il n'est pas possible de diviser un bien en trois lots sans avoir recours au permis d'urbanisation ;

Considérant que, sur base de la délibération du Conseil Communal susvisée, le Collège avait entrepris les démarches avec le voisin pour la vente de gré à gré, qui avait accepté les conditions ;

Que ce faisant notre Administration est engagée dans cette vente de gré à gré ;

Vu le mail de notre Notaire Maître Diricq nous conseillant de travailler en deux temps ;

Vu le projet de plan de mesurage et de division en deux lots dressé par Mr Buchet en date du 11 décembre 2014

Sur proposition du Collège Communal ;

Après en avoir délibéré ;

D E C I D E à l'unanimité :

Art.1. De revoir sa décision du 17 novembre 2014 et de diviser le terrain communal situé Rue Franz Pelouse à Bois de Villers, cadastré Section C n°901A2 en 2 lots, l'un destiné à la vente de gré à gré et l'autre restant propriété communale.

Art.2. D'approuver le plan de mesurage, bornage et division de la parcelle communale située Rue Franz Pelouse à Bois de Villers et cadastrée Section C n°901A2, dressé par Mr Régis Buchet, Géomètre-Expert, en date du 11 décembre 2014.

Art.3. De confirmer sa décision de principe et de vendre par voie de gré à gré à Mr et Mme Marchand de Bois de Villers, le lot n° 2 issu de cette division, d'une contenance de 1a19ca.

Art.4. De procéder à cette aliénation sur base de l'estimation de Maître Diricq, au montant de l'offre faite par Mr et Mme Marchand, à savoir 75€/m², avec prise en charge par leurs soins des frais inhérents au dossier et aux autres conditions qui fixées dans le projet d'acte d'acquisition rédigé par Me Diricq et joint à la présente.

3. OBJET : approbation du devis forestier non subventionnable SN/724/3/2015

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et notamment l'article L1122-36 ;

Vu le devis non subventionnable SN/724/3/2015 établi par le Service Public de Wallonie, D.G.R.N.E., Division de la Nature et des Forêts pour des travaux de régénération et d'entretien de régénération dans le Bois de Nismes et le Bois des Acremonts à Lustin ;

Vu les crédits inscrits à l'article 640/124-06/2015 ;

Considérant que les travaux prévus par ce devis sont la continuité d'autres devis et qu'il convient de les réaliser ;

Vu la situation financière de la Commune ;

Vu les dispositions légales et réglementaires ;

Sur proposition du Collège Communal ;

Après en avoir délibéré ;

A P P R O U V E à l'unanimité :

Art.1. Le devis forestier non subventionnable 2015 références SN/724/3/2015 au montant de 10.370,24 € pour des travaux de régénération et d'entretien de régénération dans le Bois de Nismes et le Bois des Acremonts à Lustin.

Art.2. La présente sera jointe au dossier pour suite voulue.

4. OBJET : liste des marchés publics attribués

Mme la Présidente donne lecture des éléments suivants :

Récapitulatif attribution marchés service extraordinaire		année: 2014	
n° projet	intitulé marché	attributaire	montant tvac
20140008	achat de signalisation routière	Euro sign de Noville les Bois	7.599,77 €
20140009	aménagements divers - Foyau		
	lot 1 : gros œuvre	Gedimat Collot Naninne	900,14 €
	lot 2 : menuiseries extérieures	G.LAMY de BDV	2.328,62 €

	Lot 3 : menuiseries intérieures	DELVAUX Bois de Ciney	2.307,41 €
	Lot 4 : aménagement de la scène	DELVAUX Bois de Ciney	2.164,75 €
	Lot 5 : peintures	GUILMIN de Jambes	1.495,35 €
	Lot 6 : revêtement de sol	Floreffe carrelages	1.845,01 €
	lot 7 : revêtement mural	New Ramic de Fernelmont	4.229,33 €

5. **OBJET** : informations relatives aux approbations de décisions du Conseil Communal

Mme la Présidente donne lecture des éléments suivants :

Date conseil	Objet de la décision de la tutelle	Date tutelle	Publication
	Tutelle sur décisions du conseil		13/01/2015
20/10/2014	Lesve Mb n° 1 de 2014	27/10/2014	
20/10/2014	Lesve budget 2015	27/10/2014	
15/09/2014	Bois-de-Villers budget 2015	4/12/2015	
17/11/2014	Tarification locations de salles communales - Ex. 2015 à 2019	19/12/2014	24/12/2014

Question orale :

Groupe PEPS :

Mme Jaumain prend la parole :

Au vu de l'actualité, qui est la fermeture du centre ILA de Lustin fin juin, nous nous interrogeons sur le futur de l'établissement et de son personnel.

Mme S.Dardenne ne peut que déplorer cette décision fédérale qui va à l'encontre de la politique de solidarité développée au sein du centre public de l'action sociale de Profondeville. Le personnel est dynamique et on peut raisonnablement considérer que ces agents ont de fortes chances de reclassement.

Pour le bâtiment, la réflexion est en cours .

6. **OBJET** : approbation du procès-verbal de la dernière séance publique

Le procès-verbal n'ayant pas fait l'objet de remarque est approuvé.

Présentation des vœux

Mr F.Piette prend la parole :

"

2014, une année de changements ?
A l'entame de la nouvelle législature communale, la majorité IC-Ecolo déclarait qu'un vent nouveau allait souffler sur Profondeville, un vent de changement...

Convaincus de la nécessité de ce changement (c'est la raison d'être de PEPS...) nous étions curieux de voir la forme qu'il allait prendre.

Deux ans après, des choses ont bougé, mais pas toujours où on pouvait les attendre.

Les changements subis...

Notre belle commune s'inscrit dans un environnement politique, économique et social qui lui impose parfois des changements douloureux. Profondeville est en train de subir des décisions prises en d'autres lieux :

Une grande partie des personnes exclues du chômage devront être prises en charge par un CPAS qui éprouve déjà des difficultés à assumer l'ensemble de ses missions.

La dotation octroyée à la zone de police se fait de plus en plus pesante. Alors que les besoins sont là, la participation financière du fédéral n'est pas à la hauteur des promesses.

Et la réforme des zones de secours n'augure rien de bon pour le budget communal.

Voilà des changements dont nos finances se seraient bien passées.

Les changements d'opposition

Qualifié "d'opposition", PEPS préfère agir en tant que "minorité".

Nous n'avons donc pas hésité à soutenir les projets qui rencontraient nos préoccupations.

Relevons par exemple :

- La recherche d'une solution rapide, mais réfléchie et concertée à la suppression de l'antenne de police locale
- Le cadastre des voiries communales afin d'identifier et prioriser les travaux nécessaires
- L'avancement du plan trottoir
- L'achat de Notre Maison et la rénovation de la salle du Foyau à Lustin
- Une participation active au Festival de Théâtre "Découvrez-vous !"
- La fourniture de vélos électriques, le renouvellement du parc informatique communal, la réorganisation du jury du Profondevillois de l'année, etc.

Loin du "NON" systématique et caricatural, notre action se veut constructive.

Les changements proposés

Et pour témoigner de cette volonté constructive, nous avons relayé les préoccupations des citoyens de notre commune par des propositions qui ont parfois rencontré l'intérêt de la majorité et ont pu être mises en place. Citons ici en vrac la connexion Internet de la bibliothèque de Lustin, la sécurisation et la protection du Marteau Longe, la mise en place de limitations de vitesse, la Journée du Client à Profondeville, la recherche de solutions originales et réfléchies dans le cadre de projets urbanistiques ou d'infrastructures, ...

Les changements attendus pour 2015 et la suite...

Mais les habitants de Profondeville méritent encore de nombreux changements.

Nous allons continuer à nous battre pour plus de transparence. L'épisode de l'audit communal nous a confirmé la difficulté qu'a la majorité à s'ouvrir et partager des informations qui, sous certaines réserves, doivent être débattues en public.

Dans les circonstances complexes que nous connaissons, nous attendons de la rigueur dans la gestion de la commune, mais aussi de l'anticipation et de l'inventivité face aux défis qui nous attendent.

Nous faisons avec vous le vœu de ces changements en 2015 et pour les années à venir.

Et nous y participerons activement, avec tout le peps que vous nous connaissez !"

Mme Hicguet prend la parole pour donner lecture du texte rédigé par Mr Leturcq :

"

Le Groupe PS vous remercie pour vos vœux 2015 déclinés à l'instant. Vu les circonstances évoquées en début de séance, il n'est pas facile d'apporter une touche d'humour à notre réplique. Toutefois, l'humour fait partie intégrante de la vie et de la mort. Il existe d'ailleurs de l'humour noir. Nous laisserons celui-ci de côté et nous apporterons une petite touche de légèreté qui ne fait jamais de mal comme le disaient les participants aux réunions Weight watcher.

Cette année 2015 sera marquée par le mot : départ .

Dans le Groupe IC, personne n'ignore que notre Bourgmestre va nous quitter en juin prochain. C'est le côté espiègle de Jean-Pierre Baily qui adresse à la population de Profondeville , un pied de nez dont il a le secret. Nous pensons que les électeurs auraient dû lui apporter des demi-voix.

Pour le Groupe Ecolo, on parle aussi de départ mais à un autre échelon. Madame Hoyos quitte au printemps la co-direction de son parti. Pour se consacrer à quoi ? Mystère. Sa commune, son potager, ses livres de cuisine... ? Ce sera une autre saga à suivre en 2015.

Enfin, pour le Groupe Peps, le départ prend un autre sens, celui d'être toujours sur le qui-vive. Notre voisin d'assemblée est toujours partant ! Une fête de quartier, une kermesse, une communion, une fête laïque, une fancy fair, une bar-mistva, un apéro, une conférence, une pension (pourquoi pas celle de Jean-Pierre), une naissance,.... Les fins limiers du Guinness book refusent de couvrir encore ses déplacements, il ne reste que le journaliste de la presse toujours libre et encore subventionnée qui s'y colle...promotion ou punition ??

Enfin, le Groupe PS souhaite à l'ensemble des élus et élues une superbe année 2015 avec une pincée de sérieux, une pincée d'humour et un vrai épanouissement.

Pour conclure, n'oubliez jamais de rire de vous-même, vos journées seront plus belles.

M.le Bourgmestre prend la parole :

La page de 2014 est tournée.

Celle de 2015 vient de s'ouvrir de bien triste façon.

Indispensable, bien sûr de revenir sur les événements dramatiques de la semaine passée et de réaffirmer notre attachement à la liberté de la presse, pilier de la démocratie.

Malheureusement, force est de constater que le formidable élan citoyen, suscité par cette tragédie est déjà en train de se lézarder.

Formons ensemble le vœu que nos divergences politiques et philosophiques ne nous éloignent pas de l'essentiel.

Pour la commune que souhaiter ,

- Que la morosité annoncée, prévue, promise, épargne Profondeville

- Que les gouvernement, le fédéral et le régional, cessent de "foutre" sur le dos des communes les tâches qu'ils ne peuvent ou ne veulent plus prendre en charge.

- Que la solidarité tant prônée par les uns et les autres s'inscrive vraiment dans la vie de tous les jours.

- *Qu'en 2015, les trains soient à l'heure, que cessent les grèves sauvages et que les syndicats se limitent à défendre les intérêts de leurs affiliés.*
- *Que rédiger et répondre aux mails ne nous prenne pas trop de temps et d'énergie. Une conversation, en live, me paraît de loin plus enrichissante.*
- *Qu'en 2015, au risque de me répéter, toute atteinte à la liberté d'expression soit bannie et unanimement condamnée,*
- *Que 2015 permette de mener des actions, d'entreprendre, de rêver à des jours meilleurs, de faire preuve d'audace réfléchie, d'aller de l'avant dans la mesure de nos possibilités.*
A titre personnel, je vous souhaite que 2015 soit , pour vous et vos proches, une année féconde, sans gros pépin(s) au cours de laquelle vous pourrez vous épanouir au service de votre famille et des autres .
Bonne année et bonne santé.."

Mme la Présidente présente également ses vœux pour 2015, soulignant le caractère convivial des séances du conseil communal de Profondeville et la qualité des débats qui s'y déroulent.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente clôt la séance et invite à prendre le verre de l'amitié.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,

La Présidente,

B.DELMOTTE

E. HOYOS
